

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Metz, le 10 juin 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Le 25 mars dernier à Mulhouse, le Président de la République s'engageait à construire un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières pour l'hôpital, rendant hommage à la mobilisation exemplaire des soignants de la Région Grand Est, la plus touchée, après l'Ile-de-France, par l'épidémie du Covid-19.

Sans cette capacité de coopération et d'innovation locales, sans ce pragmatisme et cette intelligence du terrain, sans le courage et l'exemplarité de l'ensemble des personnels hospitaliers, le système de santé aurait en effet implosé. Ces femmes et ces hommes méritent toute notre reconnaissance.

Il s'agit désormais non seulement de préparer un nouveau modèle d'hôpital public qui préserve notre bien commun, mais aussi de réparer les dommages causés à nos établissements hospitaliers par l'épidémie du Covid-19.

A ce titre, nous souhaitons vous faire part, Monsieur le Premier Ministre, de notre profonde désapprobation concernant les décisions d'affectation des crédits du Ministère des Solidarités et de la Santé visant à compenser les dépenses supportées par les hôpitaux.

Au titre de la première enveloppe d'urgence de 377 millions d'euros, débloquée au mois d'avril par le Ministère pour compenser les surcoûts des hôpitaux et soutenir leur trésorerie, une dotation de 2,5 millions d'euros a été arbitrée en faveur du CHR Metz-Thionville. Le CHU de Nancy et le CHU de Strasbourg recevront respectivement 5,6 et 9,3 millions.

Or, l'allocation consentie aux hôpitaux mosellans et notamment au CHR Metz-Thionville ne permet pas de couvrir les moyens considérables engagés pour faire face à la situation extrêmement critique à laquelle a dû faire face la Moselle, troisième département le plus touché par la Covid.

En tant qu'établissement de première ligne, le CHR Metz-Thionville a assumé la couverture de surcoûts de près de 7 millions d'euros pour répondre à l'épidémie en acquérant des matériels, équipements de protection et tests PCR, en équipant des lits de réanimation (121 lits contre 50 habituellement), en dédiant des unités de médecine à la prise en charge Covid (179 lits), mais aussi en payant les heures supplémentaires des personnels soignants. Il faut ajouter à ce bilan financier les pertes d'exploitation non compensées, mais substantielles dans un territoire transfrontalier comme la Moselle. Ce sont ainsi près de 10 millions d'euros qui ont dû être supportés par le CHR Metz-Thionville pour lutter contre l'épidémie.

C'est pourquoi, nous demandons que les arbitrages budgétaires en faveur des hôpitaux fortement impactés par l'épidémie répondent aux enjeux du contexte inédit dans lequel évoluent les établissements de Moselle.

Une enveloppe financière complémentaire de 100 millions d'euros a été annoncée au mois de mai, dont 28 millions pourraient être affectés à la Région Grand Est.

Nous attendons que la répartition de ces crédits viennent régulariser la situation des établissements injustement sous-dotés lors de la première affectation, en prenant notamment, comme critère pour identifier les hôpitaux les plus impactés par la crise Covid, le nombre de lits de réanimation armés par chaque établissement au pic épidémique.

Dès lors, il nous semble indispensable que soit acté un rattrapage financier en faveur du CHR Metz-Thionville dont les surcoûts sont à la mesure de son engagement exceptionnel pour prendre en charge les malades du Covid tout au long de la crise.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre sollicitation et dans l'attente de vous lire,

Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Jean ROTTNER
Président de la Région Grand Est



Jean-Luc BOHL
Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz, 1^{er} Vice-Président de la Région Grand Est



Dominique GROS
Maire de Metz, 1^{er} Vice-Président de Metz Métropole, Conseiller Départemental de la Moselle



Copie à Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Action et des comptes publics